



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Le chômage en Valais

RAPPORT ANNUEL 2012



*Marché du travail
Service public de l'emploi
Mesures du marché du travail
Main-d'œuvre étrangère*



Table des matières

Avant-propos.....	5
1. Le marché du travail valaisan en 2012.....	7
1.1. Évolution de la conjoncture	7
1.2. Évolution du chômage.....	7
1.3. Évolution de la main-d'œuvre étrangère	8
1.4. Évolution du travail intérimaire	9
1.5. Évolution de l'emploi	10
1.6. Perspectives 2013.....	10
2. Offices régionaux de placement.....	11
2.1. Résultats 2012 des ORP	11
2.2. Prestations des ORP	12
2.3. Supports d'information.....	13
3. Mesures du marché du travail	13
3.1. Offre de mesures du marché du travail	14
3.2. Mesures cantonales	15
3.3. VSlink	15
4. Collaboration interinstitutionnelle	15
5. Observatoire valaisan de l'emploi.....	16
6. Prestations spécifiques	17
6.1. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries.....	17
6.2. Contentieux	17
7. Dépenses et financements	19
7.1. Effectif du personnel.....	19
7.2. Dépenses et financements.....	19

8. Publications	22
8.1 La situation sur le marché du travail en Valais	22
8.2 Communiqués pour les médias	22
8.3 Conférence de presse	22
8.4 Autres publications	22
9. Adresses utiles	22
9.1 SICT	22
9.2 Organismes d'emplois temporaires en Valais	23
10. Définitions et abréviations	23
10.1 Quelques définitions	23
10.2 Liste des abréviations	24
10.3 Liste des notes	24

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes

2012 – Une année marquée par les incertitudes

La conjoncture a amorcé son ralentissement à la fin 2011 déjà. Toutefois, la robustesse de la conjoncture intérieure ainsi que l'effet stabilisateur du prix plancher de l'Euro ont plutôt atténué les effets négatifs du contexte économique mondial sur la Suisse en 2012, raison pour laquelle la situation économie est restée relativement stable par rapport à l'année 2011. Le chômage moyen a, par conséquent, augmenté plutôt faiblement en 2012.

Comme le démontrent régulièrement différents « baromètres des préoccupations », la peur de perdre son emploi reste en tête des préoccupations en 2012. On peut attribuer cela aux incertitudes que l'être humain éprouve face à certains événements. L'évolution de la situation économique en Europe ou la méconnaissance des effets de l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires ou de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire peuvent engendrer de telles incertitudes. Non seulement elles inquiètent la population, mais elles rendent également difficile l'établissement de perspectives conjoncturelles fiables, raison pour laquelle nous estimons actuellement avec la plus grande prudence que le taux de chômage 2013 devrait se stabiliser à un niveau à peu près similaire à celui de l'année 2012.

L'événement le plus important de l'année 2012, qui marquera durablement l'activité future de notre Service, est la révision totale de la Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), qui a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2012.

Plusieurs modifications de la législation fédérale, des évolutions dans la pratique professionnelle quotidienne, ainsi que des adaptations structurelles ont rendu nécessaire le remaniement de la LEMC, pour nous permettre de disposer à nouveau d'une loi cantonale moderne, qui reflète la réalité actuelle, aussi bien pour ce qui concerne l'exécution de la législation fédérale que comme loi cantonale complémentaire dans le domaine des mesures du marché du travail.

Les principales modifications matérielles suivantes peuvent être mentionnées :

- l'adaptation de la palette des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle par l'élargissement du cercle des bénéficiaires et de l'offre de mesures du marché du travail ;
- l'intégration du « contrat d'activité professionnelle », qui, bien que financé en partie par des fonds publics, permet aux bénéficiaires de recréer des périodes de cotisation ;
- l'ancrage dans la loi de la collaboration interinstitutionnelle, qui permet d'éviter que des personnes ayant besoin d'aide puissent passer au travers des mailles du filet des différents systèmes de sécurité sociale et d'intégration ;
- la délégation au Conseil d'Etat de la compétence d'accorder aux PME concernées, en cas de besoin, les instruments prévus dans la législation fédérale en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'intempéries et ce, par le biais d'une prise en charge financière des délais d'attente et des charges sociales, qui sont normalement à la charge des entreprises comme le veut la législation fédérale.

Pour terminer, j'aimerais remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous aident à accomplir notre travail quotidien au service de nos concitoyens.

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

1. Le marché du travail valaisan en 2012

L'économie valaisanne a ressenti les effets du ralentissement conjoncturel enregistré en 2012 sur le plan mondial. Le taux de chômage a ainsi atteint 3,5% (+0.3 point) en Valais et 2.9% (+0.1 point) en Suisse. Les experts tablent à nouveau sur un taux de chômage en augmentation pour 2013 : 3,8% (+0.3 point) pour le Valais et 3,3 % (+0.4 point) pour la Suisse..

1.1. Évolution de la conjoncture

Le rythme d'expansion de l'économie suisse a été freiné en 2012 et le chômage a légèrement augmenté. Cette situation est due à la dégradation de l'économie mondiale.

L'économie valaisanne a bien résisté aux difficultés de l'économie mondiale tout au long de l'année 2012.

Le rythme d'expansion de l'économie suisse a été freiné en 2012 et le chômage a légèrement augmenté. Cette situation est due à la dégradation de l'économie mondiale. Malgré ces événements, la croissance du produit intérieur brut national (PIB) est restée positive (+1%).

Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la mauvaise situation économique et financière de la zone euro a fragilisé la reprise mondiale qui s'est essouffée en 2012. En effet, la mauvaise conjoncture européenne a sans doute influencé les autres continents. Cependant, les mesures prises par la Banque centrale européenne pour lutter contre la crise de la dette dans la zone euro ont amené une détente des marchés financiers qui devrait permettre d'engager des réformes budgétaires et structurelles.

L'économie valaisanne a bien résisté aux difficultés de l'économie mondiale tout au long de l'année 2012. Les exportations ont subi la crise durant le premier semestre avant de connaître une embellie en fin d'année. La construction a connu une évolution contrastée. En effet, le secteur dans son ensemble enregistre une croissance à deux chiffres, principalement grâce au génie civil. Après une année difficile, le tourisme retrouve aussi des couleurs en fin d'année. Le PIB cantonal a connu une contraction de 0.2% en 2012.

Au niveau du marché du travail, l'emploi a progressé jusqu'à l'automne, puis s'est stabilisé au 4^{ème} trimestre. La situation sur le marché du travail reste tendue et le chômage a affiché une légère hausse sur l'ensemble de l'année : 3.5% (+0.3 point) en Valais et 2.9% (+0.1 point) en Suisse.

1.2 Évolution du chômage

	Taux de chômage		Nombre moyen de chômeurs		
	2012	Diff. 11-12	2012	Diff. 11-12	Diff. en %
Suisse	2.9%	+0.1pt	125'594	+2702	+2.2%
Valais	3.5%	+0.3pt	5695	+529	+10.2%
Haut-Valais	1.7%	+0.1pt	709	+42	+6.2%
Valais Central	4.4%	+0.6pt	2676	+337	+14.5%
Bas-Valais	3.9%	+0.3pt	2307	+150	+7%

Évolution du chômage en Suisse et en Valais

	Nombre moyen de chômeurs		
	2012	Diff. 11-12	Diff. en %
Construction	1085	+250	+30%
Hôtellerie-restauration	939	+33	+3.6%
Agriculture	397	+26	+6.9%

Évolution du chômage dans les principaux groupes de professions saisonnières en Valais

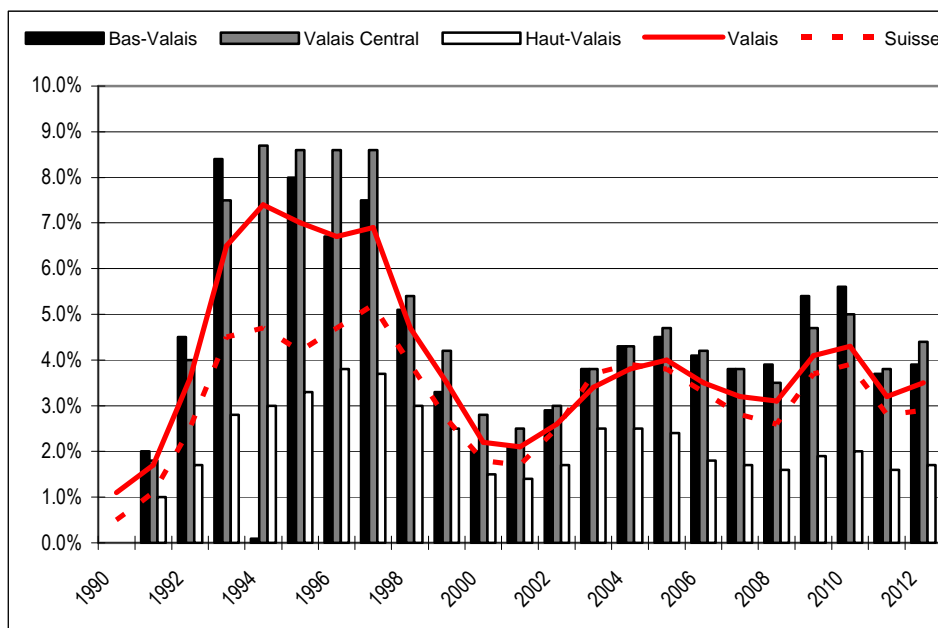
Le taux de chômage a atteint 2.9% (+0.1 point) en Suisse en 2012 et 3.5% (+0.3 point) en Valais en 2012.

Le taux de chômage a atteint 2.9% (+ 0.1 point) en Suisse et 3.5% (+0.3 point) en Valais en 2012. Il s'est maintenu durant toute l'année à un niveau supérieur à l'année précédente. Le taux s'est inscrit à la hausse dans les 3 régions du canton : il a atteint 1.7% (+0.1 pt) dans le Haut-Valais, 4.4% (+0.6 pt) dans le Valais Central et 3.9% (+0.3 pt) dans le Bas-Valais.

Le nombre mensuel de chômeurs a progressé à 5695 (+529) en Valais et le nombre moyen de demandeurs d'emploi à 9220 (+682). Le nombre maximum de chômeurs a été atteint en décembre (8280) et le nombre minimum (4310) en juillet. La différence entre les deux extrêmes (4070) est très importante en raison de la saisonnalité.

Le taux de chômage de l'année 2011 a été actualisé suite à la publication de la nouvelle population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse.

Le taux de chômage de l'année 2011 a été actualisé suite à la publication, en juillet 2011, des résultats du recensement fédéral 2010 de la population suisse. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a, par conséquent, été réajusté à la baisse.



Évolution du taux de chômage en Valais et en Suisse 1990-2012

1.3. Évolution de la main-d'œuvre étrangère

Recrutement dans l'UE (CE 25 / AELE)¹

Activité auprès d'un employeur suisse	2011	2012	Diff. 11-12
Annonces (activités < 3 mois)	5504	6270	+766

Autorisations de travail en faveur des ressortissants de l'UE 25 / AELE

Conformément à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne, les ressortissants de l'UE 25 bénéficient d'une liberté totale de circulation. Une réglementation similaire est valable pour les ressortissants issus de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Recrutement dans les nouveaux États de l'UE

Activité auprès d'un employeur suisse	2011	2012
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	458	235
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	11	8

Autorisations de travail en faveur des ressortissants des nouveaux États de l'UE

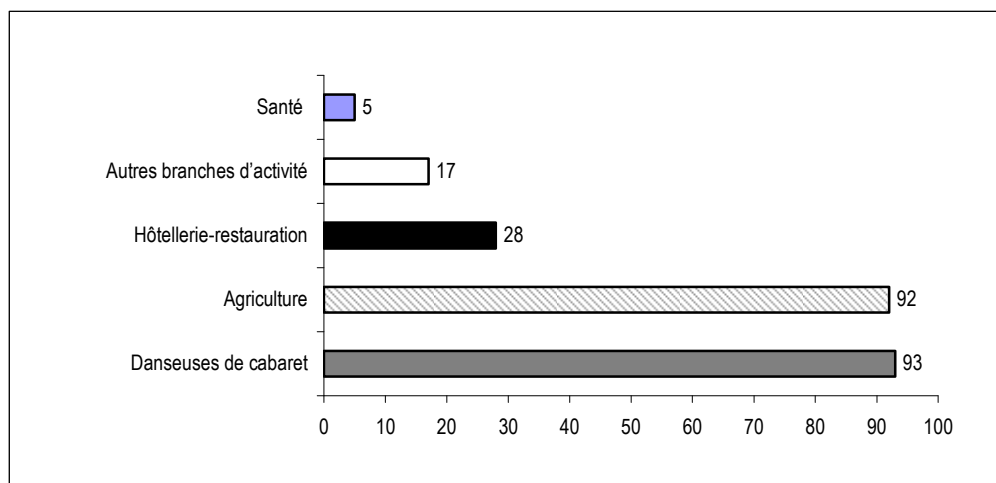
Une comparaison est difficile entre les années 2011 et 2012 en raison de la levée de la priorité accordée à la main-d'œuvre indigène par rapport aux employés des pays de l'UE-8, intervenue le 1^{er} mai 2011 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovaquie). Seuls deux pays (la Bulgarie et la Roumanie) restent soumises à la priorité de la main-d'œuvre indigène.

La liberté totale de circulation accordée aux ressortissants des pays de l'UE-8 a donc fortement influencé le nombre de nouveaux permis de travail délivrés pour les ressortissants de l'UE-2.

La clause de sauvegarde introduite par le Conseil Fédéral le 1^{er} mai 2012 concernant l'attribution des autorisations de séjour (permis B) a eu peu d'effets sur les attributions de permis pour les ressortissants UE-2.

Les ressortissants de l'UE 25 bénéficient d'une liberté totale de circulation en Suisse.

La clause de sauvegarde introduite le 1^{er} mai 2012 a eu peu d'effet sur les attributions de permis pour les ressortissants de l'UE-2



Autorisations pour ressortissants bulgares et roumains : répartition par branches

La politique d'attribution actuelle du SICT reste fidèle à sa mission première, qui est de répondre au mieux à la demande de main-d'oeuvre du marché valaisan du travail.

La majorité des permis sont délivrés en faveur de l'agriculture et des danseuses de cabaret.

Recrutement dans les pays tiers

Activité auprès d'un employeur suisse	2011	2012	11-12
Autorisations de moins de 4 mois	102	97	- 5
Autorisations de courte durée contingentées	51	59	+ 8
Autorisations à l'année	35	42	+ 7

Compte tenu du nombre restreint d'autorisations à disposition, une politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne continue à être appliquée.

Autorisations de travail en faveur de ressortissants des pays tiers

En ce qui concerne les États non membres de l'UE ou de l'AELE, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral (CF) fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs. Compte tenu du nombre restreint d'autorisations à disposition, une politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne continue à être appliquée.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Activité auprès d'un employeur suisse	2011	2012	11-12
Autorisations dans le domaine de l'asile	639	512	- 127

Autorisations de travail dans le domaine de l'asile

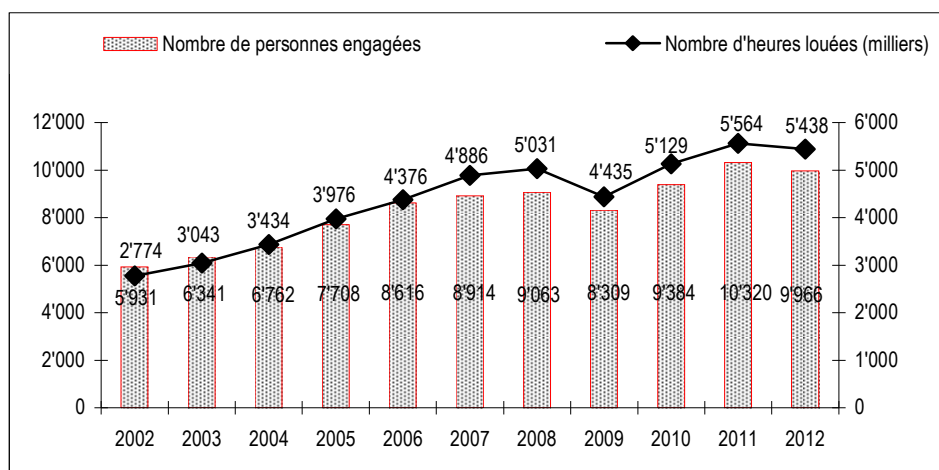
Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a diminué

Dans la mesure où les conditions sur le marché du travail et la situation économique le permettent, les requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail (au terme d'un délai d'attente). Par contre, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, c'est-à-dire un accès facilité au marché du travail sous réserve du respect des conditions salariales en usage.

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a diminué. Les activités domestiques, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne restent les principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

1.4 Évolution du travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et / ou la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services situées en Valais.



Évolution du travail intérimaire en Valais

Le recours au travail intérimaire a reculé en 2012.

On enregistre en 2012 un arrêt de la hausse du recours à la main-d'œuvre intérimaire constatée depuis près de 10 ans (seule exception 2009). On ne peut toutefois en tirer des conclusions sur l'évolution du secteur. En effet, l'explication de ce léger recul provient principalement du froid vif qui a sévit en février 2012, reportant l'engagement de travailleurs intérimaires.

1.5. Évolution de l'emploi

Le nombre d'emplois a progressé de 1.8% en Suisse en 2012.

Selon la statistique de l'emploi (STATEM) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'emplois a augmenté d'environ 72'000 emplois à 4,12 millions en 2012 (+1.8%) en Suisse. La région lémanique, à laquelle appartient le Valais, a connu une croissance de l'emploi de 2%, supérieure à la moyenne nationale.

Sur le plan suisse, l'emploi a progressé de 0,6% dans le secteur secondaire et de 2.2% dans le secteur tertiaire. Dans le secteur secondaire, le nombre d'emplois a progressé dans la construction (+2%), alors qu'il a reculé pour la première fois depuis huit trimestres dans l'industrie manufacturière (-0.1%). Dans le secteur tertiaire, l'emploi a augmenté dans l'hébergement-restauration (+0.9%).

En comparaison annuelle, l'indice des places vacantes a reculé (-1.4%) au 4^e trimestre 2012. Comparé au 3^e trimestre 2012, le nombre de places vacantes a diminué de 8.3% dans le secteur secondaire et a augmenté de 4.9% dans le tertiaire.

1.6. Perspectives 2013 (Source : prévisions conjoncturelles du SECO, mars 2013)

Prévisions conjoncturelles

Les incertitudes concernant l'évolution de la situation économique restent élevées pour 2013.

Selon le SECO, les incertitudes restent élevées pour 2013 même si la crise de la dette dans la zone euro s'est atténuée grâce aux succès des mesures prises jusqu'à présent. L'incertitude pourrait ainsi regagner les marchés financiers. Un autre risque émane de la situation budgétaire des Etats-Unis qui pourrait impliquer un ralentissement plus marqué de la croissance aux Etats-Unis. Ce ralentissement pourrait rejaillir sur l'économie mondiale. Enfin, le redressement attendu de la croissance dans les pays émergents n'est pas non plus assuré. Ces risques mis à part, il existe un potentiel de progression pour la conjoncture mondiale à ne pas sous-estimer : une solution dans le dossier budgétaire aux Etats-Unis et une détente durable dans la zone euro pourraient entraîner des effets de rattrapage dans les investissements et renforcer la conjoncture dans ces pays et avoir ainsi indirectement des effets favorables sur la conjoncture internationale également.

Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une progression modérée du PIB suisse en 2013 (+ 1,3 %).

Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une progression modérée du PIB suisse en 2013 (+1,3 %) et sur une croissance plus forte pour 2014 (+2.1%).

Le taux de chômage devrait atteindre 3,3 % (+0.4 point) en Suisse en 2013. Il devrait augmenter de 0.3 point à 3.8% en Valais.

Prévisions pour le marché du travail

Les perspectives pour le marché du travail se sont quelque peu assombries. La croissance de l'emploi pourrait donc marquer le pas ces prochains trimestres, avant que la conjoncture ne retrouve plus de tonus. Le léger mouvement à la hausse du chômage entamé au début 2012 devrait se poursuivre en 2013. Le Groupe d'experts de la Confédération s'attend à un taux de chômage de 3,3 % en 2013 (+0.4 point) en Suisse. Pour le canton du Valais, le taux devrait augmenter à 3.8% (+0.3 point).

2. Offices régionaux de placement

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la nouvelle loi sur la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre le Canton et les communes (RPT II), a eu pour conséquence le rattachement des collaborateurs des Offices régionaux de placement (ORP) à l'administration cantonale dès le 1^{er} janvier 2012. Elle signifie aussi que l'inscription au chômage des demandeurs d'emploi se fait auprès des ORP, et non plus auprès des offices communaux du travail, à partir du 1^{er} avril 2012.

2.1. Résultats 2012 des ORP

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Monthey-St-Maurice	142.8	131.8	14.5	15.6	16.5	17.8	6.4	6.6
Martigny	122.6	115.3	9.4	9.6	13.8	13.6	4.9	5.2
Sion	133.8	120.2	12.2	14.6	16.6	14.3	4.9	6.0
Sierre	117	116	11	10.5	13.9	13.2	6.6	7.2
Haut-VS	85.3	83.6	4.0	3.8	6.0	6.1	4.7	5.4
Valais	119.4	112.2	10.1	10.7	13.6	13	5.3	5.9
Suisse	170.8	146.9	19.7	19	21.2	18.5	4	4.5

Indicateurs de résultats (données brutes) selon les régions pour les années 2011-2012

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage a été une nouvelle fois l'un des plus efficaces de Suisse.

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage a été une nouvelle fois l'un des plus efficaces de Suisse.

Le Valais obtient de très bons résultats pour les trois premiers indicateurs :

1. la durée moyenne du chômage, c'est-à-dire le nombre moyen de jours indemnisés ;
2. le pourcentage d'entrées au chômage de longue durée ;
3. le pourcentage d'arrivées en fin de droits.

Les résultats restent par contre moins bons pour le quatrième indicateur :

4. le pourcentage de réinscriptions au chômage est plus élevé qu'en moyenne suisse, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions liées aux variations saisonnières d'activité dans les branches de la construction et de l'agriculture et ce, principalement dans les régions du Haut-Valais, Sierre, Sion et Martigny. Les entreprises de ces branches engagent en effet régulièrement des travailleurs avec des contrats de travail de durée déterminée, souvent de courte durée.

Audit des ORP valaisans par le SECO

Le SECO a effectué plusieurs audits dans les Offices régionaux de placement (ORP) valaisans en 2012. Les évaluations positives ont confirmé la qualité des prestations offertes.

2.2. Prestations des ORP

Prestations pour les demandeurs d'emploi

Inscription des demandeurs d'emploi dans les ORP dès le 1^{er} avril 2012

Les ORP ont repris des offices communaux du travail l'inscription au chômage des demandeurs d'emploi à partir du 1^{er} avril 2012.

Suite à l'entrée en vigueur de la RPT II, les ORP ont repris des offices communaux du travail l'inscription au chômage des demandeurs d'emploi à partir du 1^{er} avril 2012. Seules les communes de Lens et Chermignon ont souhaité conserver cette tâche. Des séances d'information ont été mises sur pied à l'attention des communes, des entreprises et des partenaires de l'assurance-chômage. Les locaux des ORP ont dû être réaménagés pour faire face à l'afflux de personnes venant s'inscrire au chômage. Le personnel administratif a été renforcé et formé pour mener à bien cette nouvelle tâche.

Inscriptions au chômage

Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté de 11% en 2012.

Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté de 11% en 2012. Il s'est maintenu pendant pratiquement toute l'année à un niveau supérieur à l'année précédente. Juin reste le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (1'001) et décembre celui où il est le plus élevé (3'738)

	Janv 2012	Fév 2012	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012	Juin 2012	Juill 2012	Août 2012	Sept 2012	Oct 2012	Nov 2012	Déc 2012	Total 2012	Total 2011
Monthey-St-Mce	263	214	188	168	154	165	213	232	205	234	241	325	2602	2309
Martigny	469	283	221	316	310	259	279	290	282	282	589	1169	4749	4323
Sion	521	275	243	342	262	253	273	320	351	487	521	922	4770	4131
Sierre	340	163	219	333	209	156	194	231	255	291	339	575	3305	2985
Ht-Valais	280	144	195	457	241	168	186	185	284	474	435	747	3796	3523
Total	1'873	1'079	1'066	1'616	1'176	1'001	1'145	1'258	1'377	1'768	2'125	3'738	19'222	17'271

Évolution mensuelle des inscriptions par ORP en 2012

Entretiens de conseil et de suivi

Le nombre d'entretiens de conseil menés par les conseillers en personnel a augmenté de 10% en 2012 en raison de la hausse du nombre de chômeurs.

	2010	2011	2012
Entretiens de conseil et de suivi	70'395	69'229	76'246

Nombre d'entretiens de conseil et de suivi menés dans les ORP

Le nombre d'entretiens de conseil menés par les conseillers en personnel a augmenté de 10% en 2012 en raison de la hausse du nombre de chômeurs.

Journées d'information

	Ht-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey-St-Mce	Total 2012	Total 2011
Participants	952	1200	1587	1407	955	6101	5167

Participants aux journées d'information en 2012

Le nombre total de participants aux journées d'information destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi a progressé de 5167 à 6101 en 2012, suite à la hausse du nombre de personnes inscrites au chômage. Les journées spécifiques pour les demandeurs d'emploi saisonniers du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration ne sont pas comptées dans cette statistique.

Optimisation de la stratégie de réinsertion

La stratégie de réinsertion des demandeurs d'emploi a été optimisée en 2012. Elle vise à éviter l'entrée au chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droits.

La stratégie de réinsertion des demandeurs d'emploi a été optimisée en 2012 suite à l'entrée en vigueur, en 2011, de la 4^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI). Des publics cibles ont été identifiés, pour lesquels des mesures prioritaires, ainsi qu'un calendrier d'activation ont été déterminés. Cette nouvelle stratégie a pour but d'éviter l'entrée au chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droits.

Prestations pour les employeurs

Le projet « Contacts entreprises »

Le projet « Contacts entreprises » a été mis en place en 2012 dans le but d'intensifier les contacts entre les ORP et les entreprises, afin de favoriser le placement des demandeurs d'emploi. Des répondants entreprises spécialisés ont été nommés dans chacun des ORP, pour permettre à

Le projet « Contacts entreprises » a été mis en place en 2012 dans le but d'intensifier les contacts entre les ORP et les entreprises, afin de favoriser le placement des demandeurs d'emploi.

chaque entreprise de disposer d'un interlocuteur unique. Les procédures de gestion des places vacantes ont été harmonisées sur le plan cantonal. Des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation ont été menées auprès d'un certain nombre d'entreprises valaisannes.

Le Valais a relayé la campagne nationale: « Ayez le réflexe ORP » (www.reflexe-orp.ch), qui a pour but de présenter les prestations des ORP auprès des grandes entreprises et de connaître leurs besoins en matière de recrutement de personnel.

	2010	2011	2012
Acquisition de places vacantes	6794	5645	4534
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1700	1533	1364

Prestations pour les entreprises en 2012

Une collaboration réussie avec l'entreprise Hornbach à Riddes

A l'occasion de son implantation dans la zone commerciale de Riddes, l'entreprise Hornbach a créé 95 postes de travail, dont plus de 80% dans la région. En faisant appel aux ORP, l'entreprise a pu engager une quarantaine de personnes qui étaient précédemment au chômage.

2.3 Supports d'information

Un nouveau dépliant d'information, intitulé « Guide. Au chômage, que faire ? » a été élaboré à l'occasion du transfert vers les ORP de l'inscription des demandeurs d'emploi. Ce dépliant répond aux principales questions concernant l'inscription au chômage.

Les autres brochures d'information distribuées par les ORP aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ont été remises à jour pour tenir compte des modifications des dispositions légales. La ligne graphique des brochures a, par la même occasion été rafraîchie et modernisée.

Le site internet www.vs.ch/chomage a également subi quelques modifications. Le contenu a été réorganisé et une rubrique spécifique « Chômage » a été créée. Les informations destinées aux demandeurs d'emploi sont dorénavant plus faciles d'accès.

3. Mesures du marché du travail

Les effets à court terme de la révision de la LACI, ressentis en 2011, se sont atténués en 2012. La tendance à la baisse de l'utilisation des mesures, enregistrée l'année dernière, a été inversée et les mesures ont été fortement utilisées vers la fin 2012. Les structures ont donc été étoffées de manière ciblée dans le cadre du budget 2013. L'utilisation des contrats d'insertion professionnelle (CIP) est redescendue à son niveau d'avant l'entrée en vigueur de la révision de la LACI.

9611 personnes ont participé aux mesures fédérales organisées en 2012, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

9611 personnes ont participé aux diverses mesures organisées en 2012, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

	2010	2011	2012	11-12
Mesures fédérales	Jours	Jours	Jours	Jours
Cours	102 343	77 980	84'402	+6'422
Entreprises de pratique commerciale	8538	8750	12'258	+3'508
Stages de formation	16 715	12 776	13'767	+991
Programmes d'emploi temporaire	125 520	115 154	110'964	-4'190
Semestres de motivation	42 517	45 845	47'153	+1'308
Stages professionnels	7848	3520	4'258	+738
Allocations d'initiation au travail	18 270	18 493	20'590	+2'067
Allocations de formation	1823	2929	4'945	+2'016
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	9694	8044	5'109	-3'035
Soutien d'une activité indépendante	5831	4552	4'297	-255

	2010	2011	2012	11-12
Mesures cantonales	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	
Contrats d'insertion professionnelle	593	653	592	-61
Allocations cantonales initiation au travail	21	19	22	+3
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	12	7	9	+2
Cours pour personnes en fin de droit	15	21	31	+10

Statistiques des mesures du marché du travail (MMT) en 2012

Les mesures sont utilisées de manière plus ciblée grâce à la mise en œuvre de la stratégie de réinsertion et la concentration des efforts sur un public-cible précis, à savoir les personnes menacées de chômage de longue durée ou d'arrivée en fin de droit.

Le SICT continue à mettre l'accent sur les mesures effectuées dans le premier marché du travail. L'évolution positive enregistrée dans ces mesures est donc réjouissante.

3.1. Offre de mesures du marché du travail

L'offre de mesures est également orientée en fonction de la collaboration interinstitutionnelle.

L'offre de mesures est également orientée en fonction de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Etant donné que les mesures financées par l'assurance-chômage (AC) visent la réinsertion professionnelle dans le premier marché du travail, les partenaires CII font un usage croissant de cette offre. L'évaluation de l'employabilité joue un rôle central. Une grande attention est donc portée à ce point lors du choix des organisateurs de mesures du marché du travail. Cette orientation des mesures a également été ancrée dans la révision de la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC).

Mesures de formation

La LMMT a expérimenté en 2012 une mesure de l'évaluation de l'employabilité développée par le (CIO).

La Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a expérimenté en 2012 une mesure de l'évaluation de l'employabilité développée par le Centre d'information et d'orientation professionnelle (CIO). Cette mesure est une évaluation centrée sur la personne. Elle s'adresse à des personnes en âge ou en situation personnelle provoquant un questionnement sur l'employabilité, à des personnes en reprise professionnelle après une longue période sans travail ou des personnes avec des cibles professionnelles floues. De même que des personnes dont les difficultés relationnelles ou comportementales débouchent sur des rapports de travail problématiques.

Cette mesure porte sur une méthode et des instruments qui permettent de préciser l'adéquation entre les éléments professionnels individuels et les exigences du marché du travail. L'objectif principal est d'évaluer les ressources, les compétences, les attitudes et les limites de la personne. Il s'agit également de faire l'état des projets actuels dans une approche très réaliste.

Le demandeur d'emploi bénéficiera de plusieurs entretiens individuels ainsi que d'entretiens de réseau en début et fin de mesure. Il sera soumis à différents tests d'aptitudes, de personnalité et d'intérêts. Il sera également mis en situation, dans la mesure du possible, avec des tâches spécifiques en lien avec l'emploi et la formation.

Les expériences réalisées en 2012 ont convaincu la LMMT du bien-fondé de cette mesure.

Ces analyses concertées débouchent sur un plan d'action et de mesures de réinsertion. Le psychologue conseiller en orientation dresse un rapport d'évaluation de l'employabilité par rapport aux différents projets. Les points forts et les obstacles éventuels sont clairement repérés. Des stratégies sont formulées et l'employabilité est formellement mesurée.

Les expériences réalisées en 2012 ont convaincu la LMMT du bien-fondé de cette mesure.

Programmes d'emploi temporaire / Entreprises sociales

Différents projets d'entreprises sociales sont en cours d'élaboration ou sont déjà opérationnels auprès de divers organisateurs de PET.

La mise en place des entreprises sociales est un thème d'actualité. L'objectif du SICT est de mettre à la disposition des assurés des places de travail temporaires, qui leur permettent de surmonter une phase de chômage et recevoir un salaire. Différents projets sont en cours d'élaboration ou sont déjà opérationnels auprès de divers organisateurs de programmes d'emploi temporaire.

CRTO / VALTEX

L'entreprise sociale Valtex, structure chargée des activités commerciales de la coopérative du CRTO, a été transformée en une société anonyme « Valtex Multiservices SA » en juin 2012. Ce

changement de statut permettra le développement économique de l'entreprise en garantissant son indépendance par rapport aux secteurs subventionnés dans le cadre des mesures du marché du travail. L'entreprise sociale est active principalement dans la récupération et le recyclage de textile et, avec le projet Gastrovert depuis 2011, dans la récolte de déchets organiques des cuisines professionnelles en vue de leur valorisation par la SATOM à Monthey.

OPRA / Futurowal Sàrl

Les communes haut-valaisannes sont les porteuses de cette entreprise par le biais des associations OPRA et RAV. La création de Futurowal Sàrl a permis une séparation claire entre les postes dans des mesures financées par l'assurance-chômage et les postes dans le premier marché du travail. Futurowal Sàrl doit pouvoir se financer par des mandats de l'économie privée.

OSEO

Inauguré en 2011, le magasin de jouets de deuxième main « Le Dé magique » continue de développer sa clientèle. Cette activité permet de valoriser le travail effectué par les participants de l'atelier jouets et offre une activité de vente et de service à une clientèle constituée par les ludothèques et les structures de la petite enfance valaisannes, les bénéficiaires de l'aide sociale, les membres et les participants de l'OSEO Valais.

3.2. Mesures cantonales

Dans le cadre de la révision de la LEMC, une base légale a été créée pour adapter les mesures aux besoins des demandeurs d'emploi et à ceux du marché du travail. Les mesures cantonales seront revues dans ce sens en 2013.

Les mesures cantonales ont évolué de manière différenciée. L'utilisation des contrats d'insertion professionnelle a peu varié par rapport à 2011 (-1.8%), alors que celle des allocations cantonales d'initiation au travail a fortement augmenté (+79%). Si le nombre de participants à ces allocations d'initiation au travail est légèrement plus élevé que l'année dernière (+2), c'est surtout la durée de la mesure qui a augmenté de manière significative.

Dans le cadre de la révision de la LEMC, une base légale a été créée pour adapter les mesures aux besoins des demandeurs d'emploi et à ceux du marché du travail. Les mesures cantonales seront revues dans ce sens en 2013.

3.3 VSlink

Les supports de communication de VSlink ont été revus et adaptés aux besoins des utilisateurs.

Après sept ans d'existence, le site www.vslink.ch a fait peau neuve en 2012. L'objectif est de permettre aux internautes d'obtenir l'information souhaitée en un minimum de clics. Le site est jeune, dynamique et professionnel.

Les brochures ont également été relookées et adaptées aux besoins des groupes d'utilisateurs. La nouvelle brochure décrit les différentes prestations gratuites de VSlink. Elle est complétée par des témoignages d'employeurs et de personnes hautement qualifiées, qui ont trouvé un emploi en Valais grâce à VSlink.

Le nouveau logo a été adapté à la « Marque Valais » (étoile, couleurs, police d'écriture, etc.). Pour VSlink, cela signifie un pas vers le futur, mais aussi un pas de plus pour s'affirmer comme un partenaire indispensable sur le marché du travail valaisan.

4. Collaboration interinstitutionnelle

La CII est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2012. Désormais ancrée dans la pratique quotidienne des six institutions concernées, elle s'est dotée d'une nouvelle convention et de structures durables. Un système d'alerte permet de détecter les situations problématiques, qui sont annoncées au bureau CII.

La CII entre dans sa phase opérationnelle

La CII est entrée dans sa phase opérationnelle.

En 2012, la CII est entrée dans sa phase opérationnelle. Tant le Comité de développement et de coordination (CDC) que le bureau CII ont été actifs dans la mise en œuvre pratique de la CII initiée officiellement, auprès de tous les partenaires, le 1^{er} avril 2012. Le concept CII, les procédures ad hoc et les formulaires types ont été présentés à l'ensemble des collaborateurs « terrain » des

six dispositifs lors des différentes séances de formation organisées sur l'ensemble du canton. Les organisateurs de mesures du marché du travail ont également pu bénéficier d'une information sur le modèle CII adopté formellement l'an passé.

Sur le plan juridique, la CII s'est dotée d'une nouvelle Convention validée par le Conseil d'Etat en juin 2012 et remplaçant les deux conventions CII et CII-MAMAC datant de 2009. La CII devient dès lors contraignante et signifie que les parties contractantes reconnaissent mutuellement les rapports et plans d'actions prévus pour les situations complexes comme étant des décisions contraignantes pour les autorités.

Dès le printemps 2012, les collaborateurs « terrain » ont pu annoncer les situations des personnes confrontées à une problématique multiple, complexe et floue en vue de les réinsérer dans le premier marché du travail au moyen d'une prise en charge ciblée et adaptée. Un système d'alerte permettant de repérer rapidement les personnes prises en charge conjointement par plusieurs dispositifs a été mis à disposition des professionnels. 97 situations identifiées comme complexes ont été adressées au bureau CII pour l'ensemble du canton du Valais et plus du 2/3 d'entre elles ont fait l'objet d'une prise en charge coordonnée par les dispositifs intéressés.

En parallèle, les collaborations bilatérales ont été maintenues voire intensifiées dans certaines régions du canton, la mise en place de teams CII régionaux sous l'égide des coordinateurs ayant favorisé l'échange d'informations et le dialogue. En adéquation avec la volonté fédérale qui vise à analyser la thématique relative à la fin du processus de prise en charge au sein d'une institution et la transmission des dossiers, les partenaires à la CII ont initié une relecture des différentes directives et conventions bilatérales, qui se poursuivra en 2013 en vue de les intégrer dans la convention CII 2012 et d'en améliorer les transitions.

Un système d'alerte permettant de repérer rapidement les personnes prises en charge conjointement par plusieurs dispositifs a été mis à disposition des professionnels

Les collaborations bilatérales ont été maintenues voire intensifiées dans certaines régions du canton.

5. Observatoire valaisan de l'emploi

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

Etudes

L'Observatoire valaisan de l'emploi a réalisé les études suivantes en 2012, dans le but d'optimiser l'utilisation des mesures et mettre à disposition des instruments permettant de rendre plus efficiente l'activité de placement des ORP :

- Une enquête auprès des entreprises valaisannes, intitulée « **Les perspectives de l'emploi en Valais** » : cette enquête, menée auprès des plus grandes entreprises des principaux secteurs de l'économie valaisanne, permet une photographie de la démographie des emplois en Valais, ainsi que de leur évolution.
- « **Révision de la LACI – Bilan** » : ce bilan offre une analyse de l'impact de la révision de la LACI. Il porte sur les modifications principales de la révision de la LACI, soit :
 - l'augmentation des jours d'attente en fonction du gain assuré et de l'obligation d'entretien ;
 - la non prise en compte des indemnités compensatoires versées en complément d'un gain intermédiaire dans le calcul du gain assuré lors de l'ouverture d'un nouveau délai-cadre ;
 - l'obligation d'entretien envers des enfants de plus de 25 ans ;
 - le transfert partiel des coûts sur l'aide sociale.

Pour chacun de ces thèmes, l'OVE a comparé la période avant la révision (avril 2010 – mars 2011) et la période après l'entrée en vigueur de la révision (avril 2011 – mars 2012).

- « **Enquête dans le secteur de la santé** » : cette enquête porte sur les emplois destinés aux personnes faiblement qualifiées dans le domaine de la santé en Valais. La branche de la santé est en mutation : croissance du nombre d'emplois, vieillissement de la population, meilleure prise en charge des personnes âgées, traitements mieux ciblés, etc. L'objectif est d'obtenir des informations sur les opportunités d'emplois pour les faiblement qualifiés dans ces branches en Valais. L'OVE a non seulement défini le profil des activités destinées aux

Les études réalisées par l'OVE ont pour but d'optimiser l'utilisation des mesures et mettre à disposition des instruments permettant de rendre plus efficiente l'activité de placement des ORP.

personnes peu ou pas qualifiées mais aussi établi les compétences recherchées favorisant l'insertion auprès d'un établissement de la santé ainsi que les facteurs discriminants.

- « **Chômage saisonnier** » : analyse de l'impact économique et des conséquences du chômage saisonnier sur le marché d'emploi pour mieux connaître la marge de manœuvre et les limites des actions du SICT sur le chômage saisonnier.
- « **Gains intermédiaires** » : l'objectif était de montrer l'influence et les conséquences de l'utilisation du gain intermédiaire par les ORP sur l'économie et le marché du travail valaisan.

Groupes de travail

L'Observatoire valaisan collabore régulièrement avec l'**Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)**. Il contribue à la publication trimestrielle d'une plaquette sur les principaux indicateurs du marché du travail des cantons romands. Il a également participé à une enquête auprès des entreprises de nettoyage pour déterminer les profils socio-économiques des demandeurs d'emploi et connaître les attentes des employeurs.

L'OVE a réalisé plusieurs enquêtes sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne (CTVS) en 2012.

L'Observatoire valaisan a réalisé plusieurs enquêtes sur mandat de la **Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS)** (travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir) en 2012. Il a également développé une nouvelle méthodologie d'enquête sur le modèle de l'enquête sur les salaires de l'OFS. Ces enquêtes permettent une meilleure connaissance du marché du travail et des conditions salariales des branches étudiées. Elles sont un outil de gestion pour le Bureau de la CTVS et ses partenaires.

6. Prestations spécifiques

Les prestations spécifiques du SICT consistent à statuer sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités intempéries, examiner l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traiter les oppositions contre ses propres décisions ou celles des ORP.

6.1. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries

Le recours à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est reparti à la hausse en 2012 (+ 38%) en raison principalement de la cherté du franc suisse.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	11-12
Indemnités RHT	277	1047	12 966	5625	2411	3345	+934
Indemnités Intempéries	4316	2598	4107	5815	3762	7067	+3305
Total	4593	3645	17 073	11 440	6173	10 412	+4239
% des indemnités versées par l'AC	2.8%	2.3%	7.9%	5.2%	3.4%	4.9%	

Évolution des paiements RHT et intempéries en milliers de Fr.

Evolution des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT)

Le recours à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est reparti à la hausse en 2012 (+ 38%). La cherté du CHF, lequel a fortement influencé les commandes du secteur industriel ainsi que les réservations dans le secteur hôtelier, en est la principale cause.

Le recours à l'indemnité en cas d'intempéries a fortement augmenté en 2012 en raison des conditions météorologiques peu favorables de février.

Evolution des indemnités en cas d'intempéries

Le recours à l'indemnité en cas d'intempéries dépend des conditions météorologiques. Or celles de l'hiver 2012, principalement du mois de février, ont contraint bon nombre d'entreprises du secteur de la construction à cesser provisoirement le travail en raison du froid et de la neige.

6.2 Contentieux

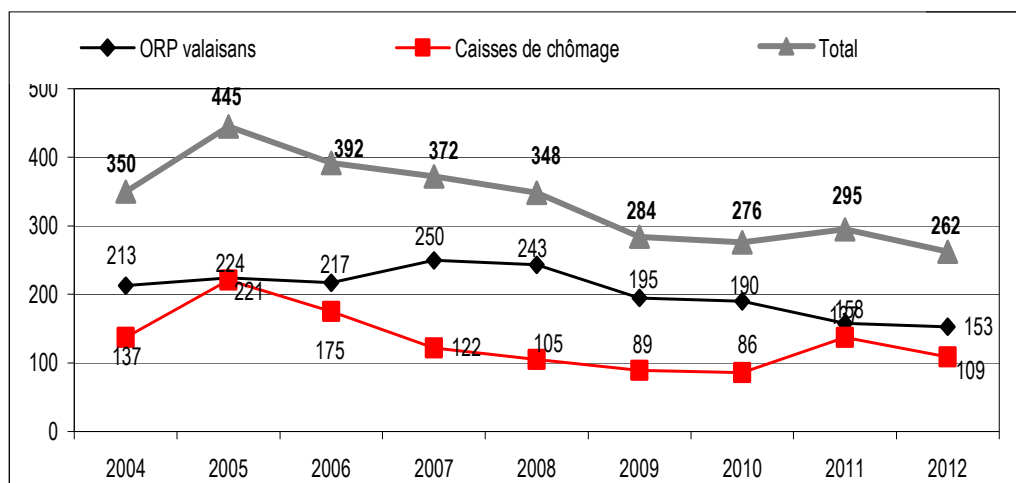
Examen de l'aptitude au placement

Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les

ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

En 2012, 262 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit. Dans 64% des cas, l'aptitude n'a pas été reconnue.

262 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 64% des cas.



Évolution du nombre de cas soumis

Oppositions

Le nombre d'oppositions déposées a reculé en 2012.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	11-12
Oppositions déposées	295	326	317	283	257	209	- 48
Oppositions traitées	349	276	315	340	182	224	+ 42
Suspens au 31.12	51	109	105	21	97	82	- 15

Évolution du nombre d'oppositions

La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP.

	Nombre	%
Sanctions	166	79%
Aptitude au placement	21	10%
RHT / Intempéries	5	2%
Mesures du marché du travail	4	2%
Mesures cantonales	10	5%
Demandes de remise	3	2%
Total	209	100%

Oppositions selon les domaines en 2012

Comme en 2011, les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP, ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement

	Nombre	%
Rejetées	193	86%
Admises, partiellement admises	13	6%
Irrecevables, autres	18	8%
Total	224	100%

Issues des procédures d'opposition en 2012

Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 193 oppositions traitées, seules 13 ont été admises ou partiellement admises.

7. Dépenses et financements

Le montant des dépenses affectées au chômage a augmenté à plus de 272 millions de francs (+ 29.3 millions ou +10.6%) en 2012, en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs (+10.1%). L'effectif des personnes actives dans la gestion du chômage en Valais a reculé à 325 (-6.3 ou -2%).

7.1 Effectif du personnel

L'effectif du personnel engagé dans la lutte contre le chômage en Valais a légèrement reculé l'année dernière.

L'effectif du personnel engagé dans la lutte contre le chômage en Valais a légèrement reculé l'année dernière.

La progression du nombre de collaborateurs administratifs dans les ORP s'explique par le renforcement des équipes administratives en vue d'assurer l'inscription au chômage des demandeurs d'emploi dès le 1^{er} avril 2012.

Les variations d'effectifs des diverses sections du SICT, à l'exception de la Coordination des ORP, sont dues en partie à des ajustements comptables internes.

Le recul du nombre de collaborateurs employés par les organisateurs de programmes d'emploi temporaire et de semestres de motivation s'explique par l'obligation, pour la section de Logistique des mesures du marché du travail, de réduire ses coûts.

L'effectif inclut également le bureau de la collaboration interinstitutionnelle, à savoir une chargée de la CII à plein temps et une collaboratrice administrative à 50%. Ces deux personnes sont entièrement financées par l'ensemble des dispositifs partenaires de la CII.

	Postes 31.12.10	Postes 31.12.11	Postes 31.12.12	Diff. 11-12
Coordination cantonale des ORP (COORP)	1.0	1.0	1.0	=
Chefs ORP	4.8	4.8	4.8	=
Conseillers en personnel ORP (yc chefs de groupe)	83.8	81.5	78.9	-2.6
Personnel administratif ORP	25.8	24.8	32.6	+7.8
Total ORP – COORP	115.4	112.1	117.3	+5.2
Section assurance-chômage SICT	6.4	6.4	4.7	-1.7
Section mesures du marché du travail, VS-link	10.7	6.2	6.2	=
Services centraux SICT	5.2	11.2	9.7	-1.5
Total SICT	137.7	135.9	137.9	+2
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et semestres de motivation	108.7	116.6	108.3	-8.3
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	13.9	13.6	13.6	=
Bureau de la Collaboration interinstitutionnelle (CII)			1.5	+1.5
Caisses de chômage (estimation) ²	60	65.9	64.3	-1.6
TOTAL³	320.2	331.9	325.6	-6.3
Taux de chômage moyen en Valais	4.3%	3.2%	3.5%	+0.3 pt

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais
(Équivalents postes à plein temps au 31 décembre)

Le montant total des dépenses affectées au chômage en Valais a progressé à 272.2 millions de francs (+29.3 millions ; +10.6%) en 2012. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du nombre moyen de chômeurs (10.1%).

7.2 Dépenses et financements

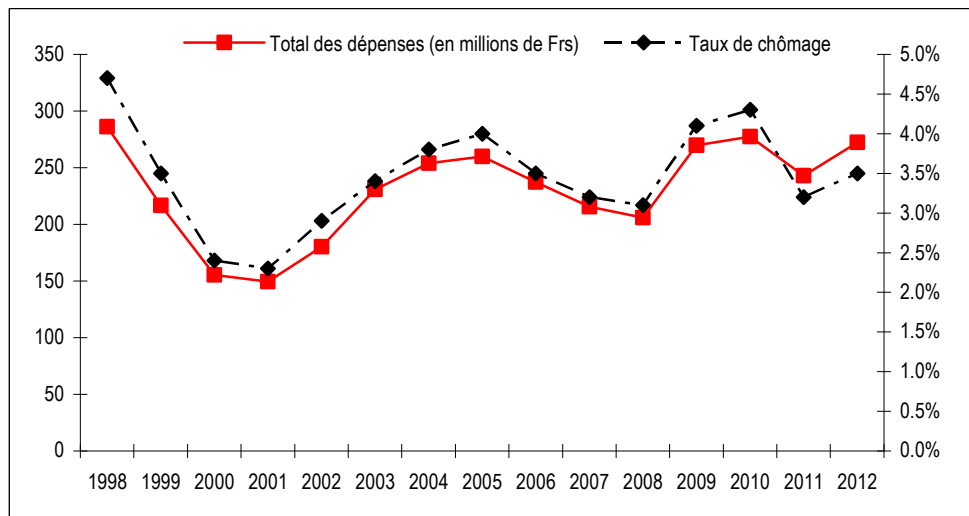
Le montant total des dépenses affectées au chômage en Valais a progressé à 272.2 millions de francs (+29.3 millions ; +10.6%) en 2012. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du nombre moyen de chômeurs (10.1%).

Malgré la progression du chômage, le montant des frais d'exploitation n'a que légèrement augmenté (+0.9%) et ce, grâce à la maîtrise des coûts de personnel. Le rattachement des ORP à l'administration cantonale en début d'année n'a entraîné aucune dépense supplémentaire.

Le montant affecté aux mesures du marché du travail a reculé de 3.9% en raison de la réduction des dépenses relatives aux organisateurs d'emplois temporaires.

Le montant des indemnités journalières versées a augmenté dans les mêmes proportions que le nombre moyen de chômeurs.

On observe également une hausse importante du montant des indemnités pour intempéries versées en 2012 et ce, en raison des conditions météorologiques particulièrement défavorables qui ont régné en 2012 (chutes de neige abondantes en altitude et période de grand froid).



Chômage en Valais : évolution des dépenses et du taux de chômage

Nature	2010	2011	2012			
			Dépenses	Financement		Total
				AC	FCE	
Frais d'exploitation						
Frais d'exploitation des ORP	15'222'637	15'469'234	15'621'958	15'621'958		15'621'958
Coordination ORP, Services centraux SICT, Communication	1'166'759	1'268'698	1'258'985	1'258'985		1'258'985
Collaboration interinstitutionnelle	126'864	55'390	94'534	94'534		94'534
Total frais d'exploitation ORP	16'516'260	16'793'323	16'975'477	16'975'477		16'975'477
Frais d'exploitation LMMT	1'081'428	957'389	933'766	933'766		933'766
Frais d'exploitation section AC	883'404	818'842	699'667	699'667		699'667
Caisses de chômage (estimation)	7'700'000	8'427'000	8'643'000	8'643'000		8'643'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	73'444	73'553	65'975		65'975	65'975
Total frais d'exploitation	26'254'536	27'070'107	27'317'885	27'251'910	65'975	27'317'885
Mesures du marché du travail (MMT)						
Mesures fédérales						
Cours de perfectionnement et de reconversion	10'551'556	9'664'762	9'456'103	9'456'103		9'456'103
Emplois temporaires (y.c semo)	13'062'992	13'549'600	12'486'080	12'486'080		12'486'080
Allocations de formation	129'689	171'687	308'079	308'079		308'079
Allocations d'initiation au travail	1'619'308	1'411'430	1'781'427	1'781'427		1'781'427
Contributions frais de déplacement et de séjour	153'271	134'676	10'1217	101'217		101'217
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure				-7'355'000	7'355'000	
Total MMT fédérales	25'516'816	24'932'155	24'132'906	16'777'906	735'500	24'132'906
Mesures cantonales						
Contrats d'insertion professionnelle	6'101'967	6'300'309	6'147'481		6'147'481	6'147'481
Allocations cant. d'initiation au travail	114'479	120'542	23'7059		23'7059	23'7059
Autres mesures	100'000	634'844	196'550		196'550	196'550
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	8'173	7'949	19'605		19'605	19'605
Mesures supplémentaires de réinsertion prof.	20'220	5'740	10'330		10'330	10'330
Total MMT cantonales	6'344'839	7'069'384	6'611'025		6'611'025	6'611'025
Total mesures marché du travail	31'861'655	32'001'539	30'743'931	16'777'906	13'966'025	30'743'931
Indemnités						
Indemnités journalières	206'647'706	176'459'849	202'449'859	202'449'859	-	202'449'859
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	5'625'363	2'410'847	3'345'483	3'345'483	-	3'345'483
Indemnités en cas d'intempéries	5'814'894	3'761'760	7'066'545	7'066'545	-	7'066'545
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'065'116	1'201'373	1'283'581	1'283'581	-	1'283'581
Total indemnités	219'153'079	183'833'829	214'145'468	214'145'468	0	214'145'468
TOTAL	277'269'270	242'905'475	272'207'284	258'175'284	14'032'000	272'207'284

Chômage 2012 en Valais : dépenses et financement

(Situation au 31 mars 2013. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

8. Publications

8.1 La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Statistiques.

8.2. Communiqués pour les médias

La situation sur le marché du travail en Valais, publié chaque mois

Fondation Siemens à Zoug. Engagement en Valais dans un projet pour la jeunesse, 10.12.2012

Collaboration interinstitutionnelle (CII) : Six institutions valaisannes ratifient la nouvelle convention, 20.08.2012

Inscription des demandeurs d'emploi auprès des Offices régionaux de placement (ORP) dès le 1^{er} avril 2012, 28.03.2012

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : A propos du Service / Publications.

8.3 Conférence de presse

Les conférences de presse peuvent être consultés sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : A propos du Service / Publications.

8.4 Autres publications

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Chômage / Observatoire valaisan de l'emploi

9. Adresses utiles

9.1 SICT

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict

☎ 027 606 73 10, ☎ 027 606 73 04

sict-diha@admin.vs.ch

ORP Martigny

Rue du Collège 5, 1920 Martigny

☎ 027 606 92 21, ☎ 027 606 92 22

orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Sierre

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre

☎ 027 606 94 00, ☎ 027 606 94 04

orpsierre@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice,

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2

☎ 027 606 92 50, ☎ 027 606 92 51

orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Sion

Place du Midi 40, 1950 Sion

☎ 027 606 93 00, ☎ 027 606 93 04

orpsion@admin.vs.ch

RAV Oberwallis

Viktoriastrasse 15, 3900 Brig

☎ 027 606 94 50, ☎ 027 606 94 54

ravoberwallis@admin.vs.ch

9.2 Organismes d'emplois temporaires en Valais

ARSET

Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion www.ars-sion.ch

COREM

Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch

GETAC

Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
www.vs.ch/cch rubrique : Démarches > Demandeurs de mesures d'emploi

OSEO

Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion
www.oseo-vs.ch

CARITAS Valais

Région de Sion www.caritas-valais.ch

CRTO

Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

OPRA

Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais www.opra.ch

Tremp'l'intérim

Région de Martigny www.trempinterim.ch

10. Définitions et abréviations

10.1. Quelques définitions

Assignation : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 22 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir.

10.2. Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
AELE	Association européenne de libre-échange
CDC	Comité de développement et de coordination de la CII
CF	Conseil Fédéral
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat cantonal d'insertion professionnelle
CTVS	Commission tripartite cantonale valaisanne
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
RPT II	Loi sur la péréquation financière et la répartition des tâches entre le Canton et les communes
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
STATEM	Statistique de l'emploi
UE	Union Européenne

10.3. Liste des notes

-
- ¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté du Liechtenstein, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie / UE 2 : Bulgarie et Roumanie
 - ² Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.
 - ³ Dans ces postes ne sont pas inclus :
 - les préposés des offices communaux du travail
 - les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours